



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

CEP/WG.4/1998/7
2 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion des Signataires de la Convention sur les
effets transfrontières des accidents industriels
(Septième session, Prague, 13-15 mai 1998)
(Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire)

**CENTRE REGIONAL DE COORDINATION CEE/ONU POUR LA FORMATION
ET LES EXERCICES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE
LES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Rapport intérimaire et programme de travail *

1. Le présent rapport intérimaire porte sur les activités entreprises par le Centre en 1997 et sur le programme de travail pour 1998 et 1999.
2. Comme les années précédentes, les activités du Centre ont été axées sur les domaines suivants :
 - Poursuite des fonctions du Centre;
 - Exécution du programme de travail relatif à la formation et à l'éducation, approuvé par le Groupe directeur et par la Réunion des Signataires;
 - Obtention de contributions financières et en nature suffisantes pour assurer l'exécution du programme;
 - Poursuite de l'activité du service de centralisation et de diffusion de l'information du Centre.

*Document établi par la délégation polonaise en application de la décision prise à la sixième Réunion des Signataires (CEP/WG.4/6, par. 34 et annexe, élément 01.3.4.4).

A. Activités d'éducation et de formation

3. Faute de moyens financiers suffisants, le Centre a dû réduire le nombre de manifestations qu'il avait prévues pour 1997 et se concentrer sur le suivi des ateliers et la poursuite des projets relatifs à la centralisation et la diffusion de l'information. Il a notamment axé son attention sur le projet consacré à l'application de la Convention CEE/ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels qu'il a mis sur pied avec le concours financier des Communautés européennes et des Gouvernements allemand et polonais, et qui s'est achevé en décembre 1996 (voir CEP/WG.4/R.32, par. 4).

Etude sur la sécurité des principales usines chimiques

4. Ce projet avait pour objectif général de faciliter l'établissement d'une étude de cas sur l'usine chimique de Police (Pologne). Cette usine, l'un des 10 plus grands établissements de l'industrie chimique polonaise, se situe à 1 km environ de l'Oder et à 18 km de la frontière germano-polonaise. Elle produit de l'acide sulfurique, des engrais minéraux et du dioxyde de titane (TiO₂). Elle a une capacité de stockage de 18 000 à 19 650 tonnes d'ammoniac et de 15 000 à 24 000 tonnes d'acide sulfurique.

5. Les résultats tangibles du projet sont les suivants :

a) **Etude sur la sécurité de l'installation de stockage de l'ammoniac à l'usine chimique de Police.** On a choisi de faire porter l'étude concernant la sécurité sur l'installation de stockage de l'ammoniac qui est considérée comme la partie la plus dangereuse de l'usine chimique de Police. Si les réservoirs d'ammoniac de cette installation étaient endommagés, il en résulterait des effets transfrontières. L'étude sur la sécurité comprend les éléments suivants :

- i) Description de l'installation de stockage de l'ammoniac;
- ii) Identification des risques, notamment des sources de dégagement d'ammoniac préoccupantes, phases opérationnelles, fonctions de sécurité, identification des phénomènes déclencheurs, dispositifs de sécurité et systèmes de première ligne, catégories de dégagement d'ammoniac, état de l'installation et catégories de rejet;
- iii) Identification des scénarios les plus probables;
- iv) Calcul des émissions et de la dispersion dans les scénarios retenus.

Sur la base des résultats de l'étude sur la sécurité, un rapport a été établi au sujet de la sécurité de l'installation de stockage de l'ammoniac. Il couvre toutes les questions à prendre en compte aux termes des Directives de Seveso et Seveso II de l'Union européenne (UE).

b) **Plan d'urgence.** Le plan d'urgence interne pour l'usine chimique de Police a été mis au point en conformité avec les dispositions de la Directive de Seveso II et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Le nouveau plan d'urgence reprend bon nombre des éléments techniques des plans qui existaient déjà avant le début du projet. Une synthèse des nouveaux plans est disponible en anglais.

c) **Brochure d'information destinée au public.** En collaboration avec "TÜV Ostdeutschland", le Centre a publié une brochure contenant des informations sur l'usine chimique de Police, les risques liés au fonctionnement de cet établissement et la manière de répondre à toute situation d'urgence dans le secteur chimique.

6. En 1997, à titre de suivi, les versions anglaises des documents techniques sur l'étude de sécurité, du plan d'urgence et des informations destinées au public ont été rédigées et révisées en vue de leur distribution.

Atelier concernant les incidences sur la sécurité des problèmes d'environnement

7. Il est communément admis que les problèmes d'environnement peuvent constituer des causes d'instabilité et de conflit. Conscient de ces dangers, le Comité sur les défis de la société moderne de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a dirigé une étude pilote intitulée "Environnement et sécurité dans un contexte international", en vue d'analyser les rapports entre les changements d'ordre écologique et la sécurité aux niveaux international, régional et mondial. L'étude avait essentiellement pour objectif de dégager des conclusions et des recommandations en vue d'améliorer la prise en compte des aspects environnementaux dans les débats sur la sécurité, et d'inclure des considérations ayant trait à la sécurité dans les politiques et instruments nationaux et internationaux relatifs à l'environnement.

8. Un atelier concernant les incidences sur la sécurité des problèmes d'environnement s'est tenu du 20 au 22 octobre 1997 au Centre de formation en matière de protection de l'environnement et de gestion de l'eau à Dêbe près de Varsovie. Un groupe d'experts de l'environnement et de la politique générale de l'OTAN et d'Europe orientale s'est réuni en vue d'examiner et de concevoir des approches multidisciplinaires et multilatérales de ce problème.

9. Le personnel du Centre à Varsovie participe à l'exécution de l'étude pilote et a contribué à la préparation des exposés présentés lors de l'atelier.

B. Service de centralisation et de diffusion de l'information

10. Le Centre s'est doté d'un fonds documentaire de base sur la préparation aux accidents industriels et les moyens d'y réagir ainsi que sur la sécurité industrielle, y compris l'évaluation des risques, les bilans de sécurité et la planification des interventions d'urgence. Ce fonds se compose de monographies, de directives et d'oeuvres de vulgarisation publiées par des organisations internationales ainsi que de documents sur les législations internationales et nationales et d'actes de séminaires et d'ateliers sur des sujet couverts par la Convention.

11. Les données recueillies se répartissent entre les rubriques suivantes :

- Centre régional de coordination CEE/ONU pour la formation et les exercices en matière de lutte contre les accidents industriels
- documentation des ateliers et des projets mis sur pied par le Centre;
- Directives, accords internationaux, législation et textes d'application, gestion et évaluation des risques : aspects intéressant les dangers, les méthodes, la prévention, les urgences, les risques, la sécurité, la communication et la santé;
- Conception des dispositifs de sécurité et organisation de la sécurité;
- Substances et activités;
- Analyse et documentation des accidents;
- Autres documents pertinents, notamment la documentation de l'Atelier organisé par l'OCDE, les bulletins du Centre de documentation de la Communauté sur les risques industriels (CDCRI) et les bulletins d'information du programme APELL.

12. A l'heure actuelle, 13 documents sont disponibles en allemand, anglais, russe et polonais. Ils contiennent des descriptions techniques détaillées des résultats des projets mis en oeuvre par le Centre régional de coordination CEE/ONU de Varsovie.

Projet financé par le Gouvernement suisse

13. Dans le cadre de ses fonctions de centralisation et de diffusion de l'information, le Centre a publié les documents suivants en 1997 :

- Version russe de l'ordonnance suisse sur la protection contre les accidents majeurs;
- Version russe du Manuel ayant trait à l'ordonnance suisse sur la protection contre les accidents majeurs;
- Projet de rapport sur la gestion de la sécurité industrielle, fondé sur les résultats de l'atelier organisé par le Gouvernement suisse (Genève, janvier 1996).

Le coût de ces publications a été entièrement pris en charge par le Gouvernement suisse.

14. Afin d'identifier les groupes cibles pour la distribution de sa documentation, le Centre a adressé une circulaire aux centres de liaison pour la Convention d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'Etats indépendants en vue d'obtenir les adresses d'institutions qui pourraient être intéressées par la version russe de l'ordonnance suisse et du Manuel. Une liste de destinataires comptant plus de 50 entrées a été établie.

Des exemplaires de l'ordonnance suisse ont été distribués aux institutions figurant sur la liste qui ont également reçu des exemplaires du Manuel en décembre 1997 et en janvier 1998. Le rapport sur la gestion de la sécurité industrielle sera définitivement mis au point lorsque les observations et suggestions d'examineurs indépendants auront été reçues.

C. Questions d'organisation

15. Le Centre emploie à temps partiel trois experts : un expert des politiques de l'environnement (et directeur du Centre); un spécialiste de l'évaluation des risques et de la sécurité industrielle; et un spécialiste de la centralisation et de la diffusion de l'information. (Pour une information au sujet de son conseil consultatif et de la participation des milieux industriels, voir le document CEP/WG.4/R.32, par. 15 et 16.)

D. Programme de travail pour 1998-1999

16. Il est prévu que le Centre régional de coordination CEE/ONU de Varsovie participe aux projets et activités suivants :

- Projet de l'OCDE relatif à la préparation et la réaction aux situations d'urgence;
- Coopération entre les services de sauvetage et les centres de liaison pour la notification des accidents et l'assistance mutuelle;
- Planification des interventions d'urgence;
- Stratégie pour la formation et l'éducation en matière de lutte contre les accidents industriels;
- Services de centralisation et de diffusion de l'information.

Participation au projet de l'OCDE concernant la préparation et la réaction aux situations d'urgence

17. Au cours des dernières années, un certain nombre de délégations membres du Groupe d'experts sur les accidents chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont manifesté leur intérêt pour un approfondissement des travaux concernant la préparation et la réaction aux situations d'urgence, notamment les actions de nettoyage à entreprendre juste après un accident. Des activités connexes sont déjà en cours dans ce domaine, par exemple dans le cadre du Centre régional de coordination CEE/ONU de Varsovie. A sa sixième réunion tenue en décembre 1997, le Groupe d'experts a appuyé vigoureusement une proposition de projet de la délégation finlandaise. La délégation polonaise a décidé de coopérer à cette activité.

18. L'objectif de ce travail est de permettre un échange de données d'expérience entre les pays membres et d'autres entités en vue de mettre à jour, de clarifier et de développer, selon qu'il convient, les dispositions contenues dans les Principes directeurs relatifs à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours. L'un des résultats

tangibles du projet sera l'organisation d'un atelier qui traitera de ces questions de manière plus détaillée et offrira aux différentes parties prenantes l'occasion d'échanger leurs données d'expérience. L'atelier, qui pourrait servir de base pour l'élaboration de nouvelles directives, doit se tenir en novembre 1998 et sera organisé conjointement par les institutions compétentes de Finlande et le Centre régional de coordination CEE/ONU de Varsovie, avec le concours de la Commission des Communautés européennes.

Coopération entre les services de sauvetage et les centres de liaison pour la notification des accidents et l'assistance mutuelle

19. Des mesures ont été prises en vue d'organiser un atelier sur l'état actuel de la planification des interventions d'urgence et les activités des unités de sauvetage intéressant les actions menées conjointement par des services de sauvetage de pays voisins. Les questions suivantes y seront examinées : pratiques actuelles en matière de planification des interventions d'urgence; coordination des principaux intervenants en cas de situation d'urgence et des services de sauvetage, leurs rôles et responsabilités; systèmes de communication, matériel et procédures d'intervention d'urgence et documentation nécessaire. Les participants potentiels (20 participants originaires de Pologne et 15 originaires d'autres pays en transition) sont des acteurs clefs appartenant à différents groupes cibles prenant part à la planification d'ensemble des interventions d'urgence et à leur réalisation ainsi qu'à l'élaboration de plans d'intervention adaptés aux sites considérés, tout particulièrement dans un contexte transfrontière.

20. L'atelier, qui devrait durer trois jours, se tiendrait en mars 1999 à l'Ecole centrale du Service d'Etat pour la lutte contre l'incendie à Czêstochowa (Pologne). Il comprendrait les éléments suivants :

- Organisation et responsabilités de l'Inspection générale de la protection de l'environnement dans le domaine de la préparation et la réaction aux situations d'urgence pour faire face aux principales menaces pesant sur l'environnement;
- Responsabilités et tâches des services de sauvetage relevant du Service d'Etat pour la lutte contre l'incendie;
- Organisation et responsabilités des services de sauvetage ukrainiens dans le domaine de la préparation et la réaction aux situations d'urgence que constituent les accidents majeurs pouvant survenir dans les installations industrielles et au cours du transport de substances dangereuses;
- Exposés des représentants du Bélarus, de la République tchèque, de la Lituanie, de la Fédération de Russie et de la Slovaquie;
- Systèmes nationaux d'intervention en cas d'accidents majeurs, le rôle du Programme de sensibilisation et de préparation des collectivités locales aux situations d'urgence (APELL) dans l'amélioration de la participation des collectivités locales et leur sensibilisation;

- Aspects juridiques et organisationnels de l'assistance mutuelle et de l'action commune des services de sauvetage de pays voisins;
- Compatibilité du matériel et des systèmes de communication;
- Coordination des actions communes et documentation établie après l'intervention;
- Visite des installations de l'Ecole centrale du Service d'Etat pour la lutte contre l'incendie.

La documentation de l'atelier sera publiée en anglais, en polonais et en russe.

Planification des interventions d'urgence

21. Un séminaire sera organisé sur le thème de l'élaboration de plans d'urgence locaux et régionaux parallèlement à la planification des interventions d'urgence au niveau des installations industrielles. Il aura pour objectif d'établir des directives à ce sujet. Le séminaire devrait réunir entre 30 et 35 participants, dont 20 de Pologne et 10 à 15 d'autres pays en transition, ainsi que des experts originaires de pays occidentaux.

Stratégie pour la formation et l'éducation en matière de lutte contre les accidents industriels

22. Cette activité doit en principe déboucher sur la publication d'un document définissant une stratégie dont les pays membres de la CEE pourraient s'inspirer pour la planification à long terme de leurs infrastructures et programmes de formation nationaux. Ce document sera plus particulièrement axé sur les besoins des pays en transition. Le Centre a déjà établi un projet de programme de formation et d'éducation.

Centralisation et diffusion de l'information

23. Le Centre tire la documentation qu'il rassemble de trois types de sources :

- Il acquiert des ouvrages publiés et des magazines, par la voie traditionnelle, auprès d'éditeurs, comme n'importe quelle bibliothèque;
- Il recueille des documents non publiés auprès des autorités nationales, universités et sociétés (notamment des codes de bonne pratique, des rapports d'enquête sur des accidents, des textes législatifs et réglementaires, des rapports de société, des thèses et des monographies établies dans un cadre universitaire, et des exemples de documents d'information sur les risques, par exemple des brochures distribuées au public ou des descriptifs de campagnes publicitaires);
- Des documents sur des études ou projets réalisés par le Centre.

24. La documentation est publiée dans différentes langues : pour garantir une large disponibilité, un condensé en langue anglaise sera établi et publié en même temps que des listes actualisées des documents disponibles dans les bulletins périodiques et sur le site Internet. La personne à contacter en ce qui concerne ces documents et les services de centralisation et de diffusion de l'information est Mme Wanda Kacprzyk

Centre régional de coordination CEE/ONU pour la formation et les exercices en matière de lutte contre les accidents industriels
5/11 rue Krucza
00-548 Varsovie
Pologne
Téléphone : (4822) 625 10 05, poste 70
Téléphone/télécopie : (4822) 629 41 35
Adresse électronique : ekgonz@medianet.com.pl

Pour continuer de développer ses activités de centralisation et de diffusion de l'information, le Centre souhaiterait obtenir une assistance complémentaire.

Rapport sur la gestion de la sécurité industrielle

25. Lorsque les observations des examinateurs concernant le projet de rapport sur la gestion de la sécurité industrielle auront été reçues, une version définitive du rapport sera publiée. Elle comprendra les éléments ci-après :

- Sécurité opérationnelle;
- Planification des interventions d'urgence;
- Planification de l'utilisation des sols;
- Système de sécurité et de gestion;
- Politique;
- Organisation;
- Planification et exécution;
- Identification et évaluation des risques;
- Analyse des risques, critères de performance, mesures d'atténuation des risques, rapports de surveillance et de contrôle, notification et suivi des incidents;
- Contrôle et bilan de la sécurité;
- Contexte juridique;
- Conclusions;

- Références;
- Annexe I : Evaluation intégrée des risques;
- Annexe II : Atelier CEE/ONU sur la sécurité industrielle (29 et 30 janvier 1996), Genève (Suisse).

E. Conclusions

26. Le succès des projets du Centre continuera d'être fonction du soutien accordé par les pays de la CEE ainsi que par d'autres parties intéressées. Il pourra s'agir de contributions en nature, par exemple sous forme de services d'experts, de documentation et d'informations. Il faudrait également un soutien financier de différentes sources, notamment du Programme d'assistance à la restructuration économique des pays d'Europe centrale et orientale (PHARE) et du Programme d'assistance technique à la Communauté d'Etats indépendants (TACIS).

27. Il convient de souligner que s'il ne dispose pas d'un soutien accru le Centre ne pourra exécuter que 30 % des activités prévues pour 1998-1999 (voir annexe).

Annexe

Résumé du programme de travail révisé pour 1998 et 1999, avec indication des ressources nécessaires

Type d'activité	Date/durée	Coût (en dollars des Etats-Unis)		
		Total	Pays en transition	Ressources extérieures nécessaires
I. Projets internationaux				
A. Participation à l'organisation et à la tenue de l'Atelier de l'OCDE sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence	Octobre 1998	Coût financé au moyen des ressources disponibles pour le projet de l'OCDE		
B. Atelier sur l'état actuel de la planification des interventions d'urgence et des activités des unités de sauvetage	Mars 1999	78 000	30 000	4 000
C. Séminaire de formation concernant l'établissement de plans d'urgence externes	1999	95 000	36 000	45 000
II. Services de centralisation et de diffusion de l'information				
A. Publication du Bulletin du Centre (deux numéros par an)	1998 1999	6 500 7 000		3 200 3 500
B. Publication du rapport sur la gestion de la sécurité industrielle	1998	5 000		5 000
C. Publication et distribution des documents des ateliers et des études réalisées par le Centre	1998-1999	30 000		20 000
D. Préparation de condensés des documents pertinents sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence en vue de mettre à jour les informations présentées sur le site Internet	1998-1999	10 000		500
